



Dans cette 5e édition de notre newsletter, nous vous informons de la coupure d'eau prévue ce lundi 27 août. Vous trouverez également un rappel sur la circulation en sens unique et des questions-réponses fréquemment posées.

Pour plus de détails, rendez-vous sur la page spéciale [« Rue de la République »](#) de notre site Internet.

Bonne lecture !

## Newsletter #5

### Le service grands projets de la Ville de Genas vous informe

#### Rue de la République : coupure d'eau lundi 27 août 2018

##### Coupure d'eau lundi 27 août

Une interruption d'eau est programmée le lundi 27 août 2018, **entre 9h30 et 12h00**. Le périmètre de la coupure concerné se situe entre les **N°8 et 32** et entre les **N° 3 et 19 de la rue de la République** (la boulangerie et la place de la République ne seront pas impactées).

Il vous est recommandé de bien vérifier que tous les robinets sont fermés afin d'éviter tout problème

ou d'éventuelles inondations. Lors de la remise en route, il est préférable de laisser couler l'eau à faible débit pendant quelques minutes afin de chasser l'air qui pourrait se trouver dans les branchements.

Il n'y aura aucun impact sur la qualité de la potabilité de l'eau qui reste parfaitement consommable.

Merci de bien vouloir nous excuser par avance pour les désagréments occasionnés.



ATTENTION  
COUPURE D'EAU



##### Attention au sens de circulation

Pendant les travaux, la circulation s'effectue en sens unique Est-Ouest, depuis la rue Danton vers la place de la République, et est interdite dans le sens inverse pour des raisons de sécurité des riverains, des compagnons de chantier et de tous les usagers de la rue.

Il n'y a donc plus d'aires de retournement comme initialement aménagées pendant la première phase où la rue était coupée.  
Merci par avance pour votre vigilance.

## Questions fréquemment posées

**« Après les travaux, la rue sera-t-elle de nouveau à double sens ? »**

Oui ! Le sens unique de circulation est valable depuis le 14 août et durant toute la durée des travaux, mais le projet prévoit bien une rue à double sens une fois le chantier terminé. C'était l'une des exigences de la Municipalité pour la requalification de l'artère principale de la commune.



**« Pourquoi l'aménagement de la rue de la République ne prévoit-il pas de pistes cyclables ? »**

Le projet de réaménagement de la rue de la République ne prévoit, en effet, pas de pistes ou de bandes cyclables. Sa configuration, étroite dans certaines portions, n'autorisait pas la création de tels aménagements si nous souhaitions conserver une rue à double-sens de circulation et maintenir un nombre important de places de stationnement, tout en recréant les trottoirs et cheminements piétons aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Par ailleurs, la Municipalité avait pris, au préalable, l'attache de représentants d'associations cyclistes. Ils avaient émis un avis défavorable à l'instauration de bandes cyclables sur une voie départementale - statut que possède la rue de la République. Pour ces experts, il est plus dangereux de les segmenter que de maintenir les cyclistes sur la voie classique dans le cas d'une départementale.

Des arceaux pour vélos sont néanmoins inclus dans le mobilier urbain qui sera disposé le long des nouveaux aménagements.

Enfin, le revêtement de la chaussée, la reconfiguration des espaces de stationnement, avec notamment la sortie en marche avant des véhicules garés, ont été précisément pensés pour une meilleure sécurité de tous les usagers de la rue, y compris des cyclistes.

**Pour tout renseignement : 06 21 60 23 79**

**Nous contacter ou s'inscrire à la newsletter : [grands.projets@ville-genas.fr](mailto:grands.projets@ville-genas.fr)**

**EXPOSITION**  
*19 rue de la République*  
*à partir du 6 juillet*

**INFORMATIONS**  
*www.genas.fr*  
*06 21 60 23 79*



LA VILLE  
**genas**  
nature

La Ville de Genas met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité l'envoi périodique d'une lettre d'informations sur les travaux de la rue de la République.  
Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification et d'opposition pour motif légitime au traitement des données à caractère personnel vous concernant. Pour toute demande, adressez-nous un message en cliquant sur "S'inscrire / Nous contacter". Vous pouvez également vous désinscrire en cliquant simplement sur le lien prévu à cet effet, au bas de chaque lettre.

[Se désinscrire](#)

Envoyé par



[Voir la version en ligne](#)